



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 9 janvier 2019, le projet de règlement no. 501-18 établissant la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 5 du cours d'eau Brosseau, sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19h30 à la salle du Conseil située au 795, rue Des loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Le projet de règlement 501-18 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce sixième jour de décembre deux mille dix-huit.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,



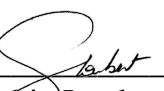
Sophie Loubert

Certificat de publication (règlement no. 500-18)

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 15h00 et 17h00 heures, le sixième jour de décembre deux mille dix-huit.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce sixième jour de décembre deux mille dix-huit

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,



Sophie Loubert